

et au pays combien fut grande l'erreur du peuple canadien en donnant sa confiance à ceux qui nous gouvernent aujourd'hui. En face d'un tel fiasco, quelle excuse ont-ils à nous offrir? La seule, c'est que la crise est mondiale—affirmation contraire à leurs déclarations lors des dernières élections fédérales. Ils se faisaient fort, à cette époque, de trouver des marchés pour nos produits, de ramener la prospérité, de donner de l'ouvrage à tous ceux qui en avaient besoin et, à nos chers cultivateurs de la province de Québec, pour qui l'honorable ministre des Postes (M. Sauvé) a été pris d'un amour frivole durant la campagne électorale, des prix plus rémunérateurs pour leur beurre. Ils faisaient toutes ces promesses sachant bien, cependant, qu'ils ne pourraient les tenir, mais plutôt pour tromper le peuple canadien et capter sa confiance.

Lorsque nous de l'opposition, nous basant sur les données du budget tel que présenté, prétendons que le Gouvernement conduit le pays à la ruine, vous nous accusez de faire de fausses représentations; vous nous avez accusés, vous, ministre des Postes, de nous être servi, pour condamner votre administration, de paroles abusives et regrettables. Pour ma part, je n'ai rien à retirer de tout ce que j'ai dit, ici ou ailleurs. Mais je vous dirai cependant que, si de telles paroles ont été prononcées dans cette Chambre, vous pouvez vous accuser vous-même de les avoir employées. Permettez, monsieur l'Orateur, que j'en donne immédiatement la preuve. Contrairement à l'assertion faite à la Chambre, l'autre jour, le parti libéral n'est pas un parti de libre-échangistes. Vous connaissez mieux que cela, car vous savez que nous sommes des protectionnistes très modérés; que nous sommes en faveur d'un tarif de revenu, tendant à protéger non seulement les maufacturiers, les industriels, comme vous le faites, mais également les consommateurs, qui ont droit aussi à l'attention des législateurs. Votre assertion était donc inexacte. Vous avez abusé de la vérité en faisant une affirmation fausse pour servir la cause que vous essayez de défendre. Ce sont aussi des paroles regrettables, car, surtout en votre qualité de ministre, vous devez respecter la vérité. Une autre preuve encore: vous avez accusé le Gouvernement de Québec d'avoir adopté, en 1922, une loi de voirie ayant la même portée que celle que votre Gouvernement a promulguée à la dernière session pour venir en aide aux chômeurs et à l'agriculture. Le Gouvernement de Québec n'a jamais adopté de loi semblable, il ne s'est jamais fait accorder l'autorisation de disposer par un blanc-seing de sommes indéterminées, ou de se servir de la force armée pour la bonne administration de la chose publique et pour le maintien de la paix et du bon ordre.

Cette loi que vous avez adoptée, nous n'en trouvons aucun exemple, pas plus ici qu'ailleurs. Par cette loi, vous pouviez modifier toutes les lois existantes, vous en avez amendé quelques-unes; vous avez usurpé les pouvoirs législatifs qui n'appartiennent qu'au Parlement. L'honorable M. Taschereau n'a jamais promulgué de loi semblable. Vos paroles monsieur le ministre des Postes, sont des paroles abusives et regrettables. Laissez donc, je vous en prie, le Gouvernement de Québec tranquille; si vous avez de petits comptes à régler avec M. Taschereau, ce n'est pas ici l'endroit pour les régler. Vous avez assez à faire dans votre département, à vous occuper de choses plus utiles, telles que, par exemple, le renvoi de maîtres de poste pour prétendue ingérence politique. Vous êtes mieux qualifié pour accomplir cette petite besogne que pour administrer la province de Québec. Ce conseil peut également s'adresser aux amis qui vous entourent. Ces discussions sur l'administration de Québec vous rendent plus ridicules qu'intéressants. A bon entendeur, salut!

Je n'ai pas, il est vrai, la longue expérience de l'honorable ministre des Postes, mais, comme lui, je n'ai jamais cru que l'injure et les gros mots puissent convenir à un homme de bonne éducation politique. D'un autre côté, je ne sais pas si l'honorable ministre des Postes a le droit de se complaire dans des énoncés de principes, qui sonnent bien aux oreilles, pour ensuite les mettre de côté à la première occasion. Je me rappelle le conseil qu'il donnait aux employés des Postes, quelques jours après sa nomination comme membre du cabinet. "N'ayez crainte, disait-il, vous ne serez pas renvoyés du service, si vous faites votre devoir." Combien y en a-t-il qui ont été destitués, depuis ce temps-là, de ces bons employés, parce qu'ils ont eu le malheur d'avoir dans leur famille un parent libéral ou, encore, beaucoup pis que cela, parce qu'ils portaient un mouchoir rouge!

M. ST-PERE (texte): Honte! honte!

M. DENIS (texte): Les principes ont beaucoup plus de valeurs dans leur application que dans leur seul énoncé. Pratiquez les deux, monsieur le ministre, et votre justice sera plus complète.

Il est un fait reconnu aujourd'hui: c'est que notre pays traverse une crise des plus sérieuses. N'en déplaît à l'honorable ministre des Postes, malgré toute la sympathie personnelle que je lui porte, cette crise est encore plus accentuée aujourd'hui qu'en 1930. A cette époque, elle ne faisait que commencer; en 1932, elle est devenue alarmante. Pourquoi? Parce que ce Gouvernement n'a